DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 30 mars 1981

portant nomination d'un avocat général à la Cour de justice

(81/207/Euratom, CECA, CEE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment ses articles 32 *bis* et 32 *ter*,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 166 et 167,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 138 et 139,

DÉCIDENT :

Article unique

Est nommé avocat général à la Cour de justice pour la période allant du 1er avril 1981 au 6 octobre 1985 M. P. Verloren van Themaat.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 1981.

Le président

G. BRAKS